



MARIANNE, MA BELLE MARIANNE

Le saviez-vous?



Des collègues ont cru bien faire en se présentant au téléphone par "Centre des Finances Publiques de X".

Cela leur paraissait légitime puisqu'ils travaillent dans un Centre des Finances Publiques : c'est écrit sur la façade de leur bâtiment, sur leurs courriers et leurs cachets ...

Mal leur en a pris ! Ils ont fait l'objet d'appels mystères dans le cadre de la Charte Marianne Cette erreur aurait fait chuter les chiffres du département

Hé oui il faut dire "Trésorerie de X" ! Il aurait été bien qu'un point soit fait aux collègues en amont !

HALTE AU DÉMANTÈLEMENT DU CRÉDIT FONCIER !

FO apporte son soutien aux salariés de cette institution bancaire, dans leur combat pour lutter contre le Plan à Moyen terme (2012-2016) présenté par leur direction.

FO condamne un plan qui a pour but :

- la suppression de 12% des effectifs,
- la restructuration du réseau avec fermeture d'agences,
- l'externalisation de certaines activités,
- la mutualisation du réseau informatique avec le groupe BPCE.

Pour **FO**, ce plan est une nouvelle étape dans le démantèlement du Crédit Foncier, engagé depuis son rattachement au groupe Banque Populaire - Caisse d'Épargne.

FONCTION PUBLIQUE : DE QUOI SE MÊLE L'OCDE ?

FO s'insurge contre les recommandations de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) dans son rapport du 28 février 2012 sur la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) menée par l'Etat Français.

Non contente de considérer que la suppression de moyens et d'effectifs dans la Fonction publique est « une avancée importante dans la modernisation de l'Etat français », l'OCDE propose à l'Etat français de poursuivre ses efforts en matière de réduction des effectifs. Pire, elle recommande de différencier les missions ou services qui pourraient être dévolus au secteur marchand de ceux qui seraient susceptibles de rester dans le giron de l'Etat.

L'OCDE recommande aussi de s'attaquer au statut des fonctionnaires en continuant de développer une fonction publique de métier en diminuant encore le nombre de corps et en supprimant le principe de carrière.

Pour **FO**, cette gestion des ressources humaines recommandée par l'OCDE,



influencée par la « nouvelle gestion publique » (« *new public management* ») est inadmissible.

FO rejette fermement cette vision libérale de l'OCDE. On peut même s'interroger sur le but recherché..... voire inavoué quant à la période de publication d'un tel rapport !

Au-delà, faut-il rappeler à l'OCDE les sources du droit de la fonction publique (exemple : l'article 34 de la Constitution). Faut-il rappeler à l'OCDE sur quels principes notre Fonction publique a été construite : Principes de neutralité, d'impartialité et d'égalité, **afin de se prémunir de régimes politiques autoritaires.**

Pour seule réponse aux recommandations de cette organisation dont le crédo est la concurrence et la déréglementation, **FO** réaffirme qu'il faut au contraire renforcer les services publics et les doter de tous les moyens nécessaires pour combattre les inégalités et répondre aux besoins sociaux et de solidarité.

LES HONORAIRES DENTAIRES ATTEIGNENT DES SOMMETS

L'assurance-maladie a ouvert, le 9 mars dernier, des négociations conventionnelles avec les chirurgiens dentistes et les complémentaires de santé.

Plusieurs points sont à l'ordre du jour, dont la répartition des chirurgiens dentistes sur le territoire (ils sont un peu plus de 36.000 en France, mais très inégalement présents selon les régions) ou l'épineuse question des tarifs pratiqués.

Pour de nombreux assurés sociaux, le prix des prothèses (bridges, couronnes et autres implants) atteint de tels sommets qu'il se traduit par un report ou un renoncement aux soins. L'ampleur du phénomène est telle que de nombreuses alternatives se développent en dehors du système de soins « officiel »: recours aux écoles dentaires, apparition de cabinets dentaires low cost, opérations effectuées à l'étranger ou attendre jusqu'à ce que l'hôpital intervienne.

En effet, la Sécurité sociale ne rembourse à 70% que les soins de base et les soins chirurgicaux tels que les caries ou les extractions, mais peu les couronnes, ou pas les implants, ce qui relève de l'orthodontie. Or, depuis 1986, les tarifs des prothèses sont « libres », c'est-à-dire fixés sans limites par le dentiste, qui y voit un moyen de compenser la faiblesse des tarifs conventionnés. Ainsi, avec 21 euros, le tarif de la consultation d'un dentiste est inférieur à celui d'un médecin généraliste, qui se monte à 23 euros.

Austérité oblige, la direction de l'assurance-maladie a déjà indiqué qu'elle n'avait pas les moyens de revaloriser ces tarifs opposables et a invité les complémentaires à mettre la main au portefeuille à sa place.

Enfin, de nombreux observateurs remarquent que le temps laissé à cette négociation est extrêmement court –la dernière séance est prévue le 3 avril–, ce qui n'augure rien de bon quant à ce qu'il est permis d'en attendre.